

K BNP Mensuel

Décembre 2023

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾. CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : du 8 septembre 2023 au 15 décembre 2023. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 décembre 2023.

Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽²⁾.

Code ISIN : FR1459AB1090

Éligibilité : compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et de retraite (PERIn).

Émetteur : le produit est émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd⁽³⁾ soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

Garant : The Goldman Sachs Group, Inc.⁽⁴⁾

- (1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure en page 10. | Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- (2) Le remboursement anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date de constatation initiale du produit.
- (3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (4) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 18/08/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'Action BNP Paribas S.A. (code Bloomberg : BNP FP Equity, code Reuters : .BNPP.PA), ci-après l'« Action », pour une durée de 1 à 5 ans. Le remboursement du titre de créance « K BNP Mensuel Décembre 2023 » est conditionné à l'évolution de l'Action, **calculé dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable à l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis. Il existe un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance du titre de créance.**

POINTS CLÉS

- **Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à l'issue des mois 12 à 59** si, à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, la performance de l'Action par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023) est positive ou nulle.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 0,75%⁽³⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale** (le 15 décembre 2023) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'Action enregistre à la date de constatation finale (le 15 décembre 2028) une performance supérieure ou égale à -30% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023).
- **Un remboursement du capital à la Date de remboursement final⁽³⁾** (le 22 décembre 2028) si, à la date de constatation finale (le 15 décembre 2028), l'Action n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023). **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cas de baisse plus importante.**

Le produit « K BNP Mensuel Décembre 2023 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 15/12/2023 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas⁽¹⁾. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « K BNP Mensuel Décembre 2023 Juin 2023 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 15/12/2023 et/ou de vente du produit avant la Date de remboursement final ou la date de remboursement automatique anticipé effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit profitent aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « K BNP Mensuel Décembre 2023 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K BNP Mensuel Décembre 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- De la fin du mois 12 à la fin du mois 59, si à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, la performance de l'Action est positive ou nulle par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023), le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. **L'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain fixe plafonné de 0,75% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale** (le 15 décembre 2023) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 7,69%).
- À l'échéance des 5 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'Action est supérieure ou égale à -30% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023), **l'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain fixe plafonné de 0,75%⁽²⁾ par mois écoulé depuis la date de constatation initiale (le 15 décembre 2023), soit un total de 145% du capital initial** (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 6,60%).
- À l'échéance des 5 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'Action est strictement inférieure à -30% mais supérieure ou égale à -40% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023), l'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -1,00%).

INCONVÉNIENTS

- **Le titre présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date de remboursement final⁽³⁾.** La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant du capital initialement investi. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.** En cas de revente du titre avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans à compter de la dernière date de constatation initiale (le 15 décembre 2023).
- **L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains** à 0,75% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale (le 15 décembre 2023) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 7,69%).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'Action, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le rendement du titre « K BNP Mensuel Décembre 2023 » à la Date de remboursement final est très sensible à une faible variation du niveau de l'Action autour des seuils de -40% et -30% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

(3) Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

(4) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

- À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, de la fin du mois 12 à la fin du mois 59, si la performance de l'Action est positive ou nulle par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ :

$$\begin{array}{c} \text{Le capital initial} \\ + \\ \text{Un gain fixe plafonné de 0,75\% par mois écoulé depuis la dernière date de} \\ \text{constatation initiale (le 15 décembre 2023)} \\ \text{(le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de 7,69\%⁽²⁾)} \end{array}$$

- Sinon, si la performance de l'Action est strictement négative par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023), le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le titre continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 15 décembre 2028), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Action par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023).

CAS FAVORABLE : Si la performance de l'Action est supérieure ou égale à -30% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le 22 décembre 2028 :

Le capital initial
+
Un gain fixe plafonné de 0,75% par mois écoulé depuis la dernière date de constatation initiale (le 15 décembre 2023), soit 45% du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel Net est alors de 6,60%⁽²⁾)

CAS MÉDIAN : Si la performance de l'Action est strictement inférieure à -30% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023), mais supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le 22 décembre 2028 :

le capital initial
(le Taux de Rendement Annuel Net est alors de -1,00%⁽²⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Si la performance de l'Action est strictement inférieure à -40% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le 22 décembre 2028 :

La Valeur Finale⁽³⁾ de l'Action
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à la Date de remboursement final à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de -10,57%⁽²⁾, dans le cas où l'Action est en baisse de -40%)

Il subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale.

- (1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- (2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.
- (3) La Valeur Finale de l'Action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

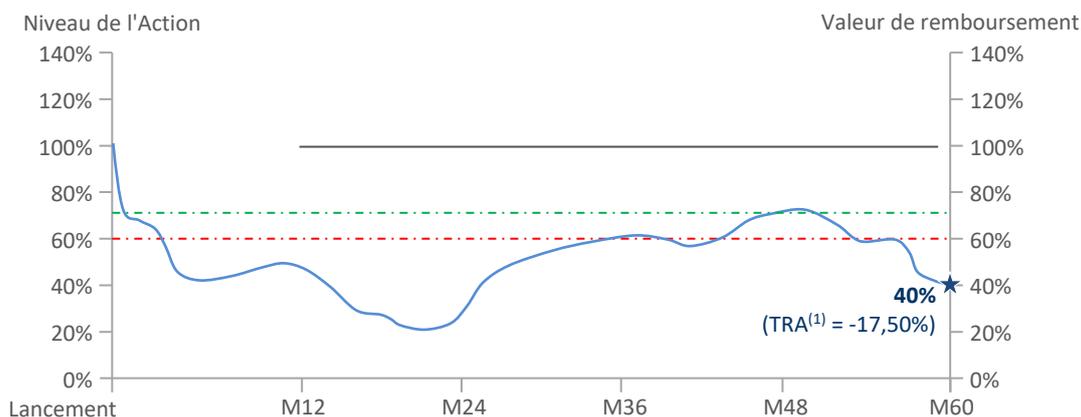
Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



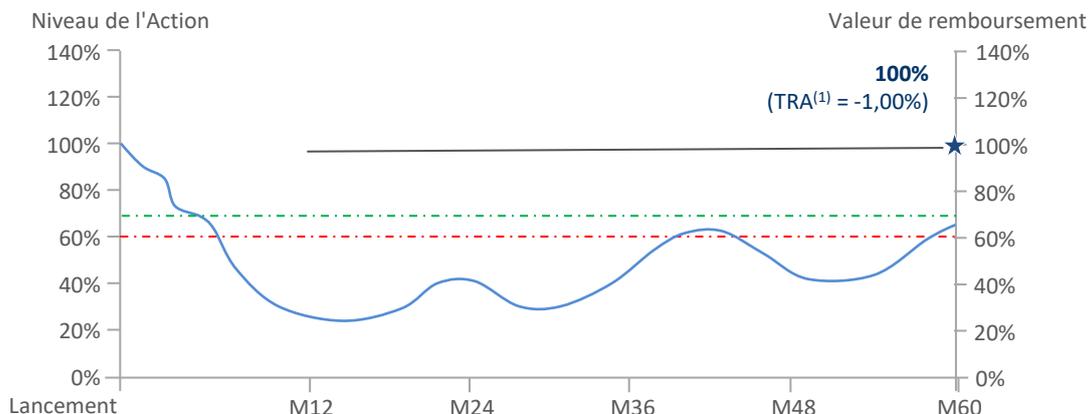
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Action supérieure à -40% (exclu) à l'échéance des 5 ans



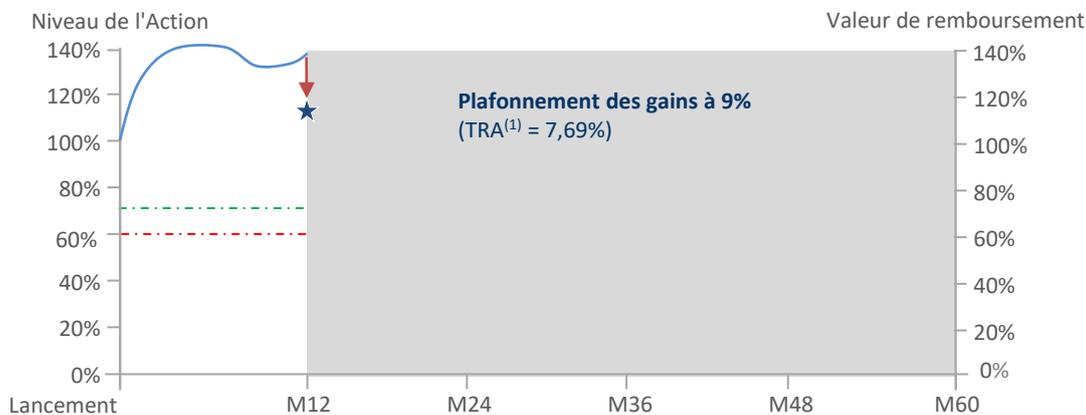
SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Action comprise entre -40% (inclus) et -30% (exclu) à l'échéance 5 ans



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Action de +40% à l'issue du mois 12 (plafonnement des gains)



(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Illustrations

Le rendement du support « **K BNP Mensuel Décembre 2023** » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Action autour des seuils de -40% et -30%.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Action supérieure à -40% (exclu) à l'échéance des 5 ans

- À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, du mois 12 au mois 59, la performance de l'Action est strictement négative par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- À l'échéance des 5 ans, à la date de constatation finale (le 15 décembre 2028), la performance de l'Action est strictement inférieure à -40% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023) (soit une baisse de 60% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial diminué de la baisse de l'Action, soit 40% du capital initial dans cet exemple. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Action, soit -17,50%.**
- Dans le cas défavorable où l'Action céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale (le 15 décembre 2028), la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Action comprise entre -40% (inclus) et -30% (exclu) à l'échéance 5 ans

- À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, du mois 12 au mois 59, la performance de l'Action est strictement négative par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- À l'échéance des 5 ans, à la date de constatation finale (le 15 décembre 2028), la performance de l'Action est strictement inférieure à -30% mais supérieure ou égale à -40% par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023) (soit une baisse de 35% dans cet exemple) et se situe donc au-dessus du seuil de perte en capital de 60% (inclus). **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -9,13% pour un investissement direct dans l'Action.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Action de +40% à l'issue du mois 12 (plafonnement des gains)

- À la première date de constatation mensuelle⁽¹⁾ (à l'issue du mois 12), la performance de l'Action est positive ou nulle par rapport au Niveau Initial (le 15 décembre 2023) (soit une hausse de 40% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain fixe plafonné de 0,75% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale (le 15 décembre 2023), soit 109% du capital initial, ce qui représente un gain de 9% contre 40% pour un investissement direct dans l'Action.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors égal à 7,69%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 37,48% pour un investissement direct dans l'Action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Présentation de l'Action

DESCRIPTION

BNP Paribas est le 1er groupe bancaire français. Le Produit Net Bancaire (PNB) par activité se répartit comme suit :

- banque de détail (54,4%) : activité de banque de détail en France (23,1% du PNB), en Belgique (13%) et en Italie (9,2%). Le solde du PNB (54,7%) concerne les activités à l'international et les activités de prestations de services financiers spécialisés (crédit à la consommation, crédit immobilier, crédit-bail, gestion de flottes automobiles, location d'actifs informatiques) ;

- banque de financement et d'investissement (32,5%) : activités de conseil et de marchés de capitaux (68,3% du PNB ; conseil en fusions-acquisitions, interventions sur les marchés actions, de taux, de change, etc.) et de financement (31,7% ; financements d'acquisitions, de projets, du négoce de matières premières, etc.) ;

- gestion institutionnelle et privée et assurance (13,1%) : activités de gestion d'actifs, de banque privée (n° 1 français), de prestations de services immobiliers, de courtage en ligne, d'assurance et de prestations de services titres (n° 1 européen de la conservation de titres).

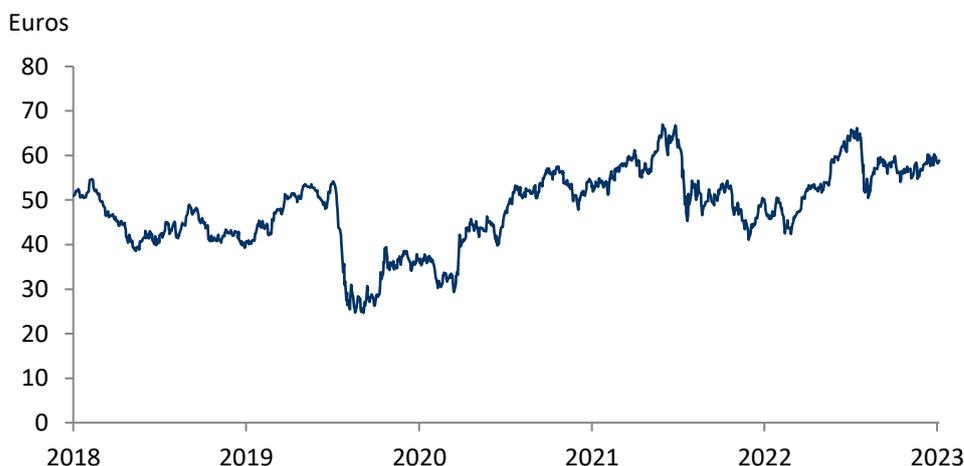
A fin 2022, BNP Paribas gère 1 008,1 MdsEUR d'encours de dépôts et 857 MdsEUR d'encours de crédits.

La répartition géographique du PNB est la suivante : Europe (78,9%), Amérique du Nord (13,2%) et Asie-Pacifique (7,9%).

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://www.boursorama.com/cours/societe/profil/1rPBNP/>.

EVOLUTION DE L'ACTION (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) ENTRE LE 18 AOÛT 2018 ET LE 18 AOÛT 2023

La valeur de votre investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Performances cumulées ⁽¹⁾	
BNP Paribas S.A. (dividendes non réinvestis)	
1 an	18,74%
3 ans	9,15%
5 ans	62,22%
10 ans	13,76%

(1) Sources: Bloomberg du 18/08/2018 au 18/08/2023.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action.
ÉMETTEUR	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
GARANT	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 18 août 2023. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR1459AB1090
OFFRE AU PUBLIC	Oui - France
SOUS-JACENT / INDICE	Indice BNP Paribas S.A. (code Bloomberg : BNP FP Equity, code Reuters : .BNPP.PA, devise de référence : EUR) dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.
ÉLIGIBILITÉ	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital , ni en cours de vie, ni à l'échéance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 08/09/2023 au 15/12/2023 . Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale jusqu'au 15/12/2023. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15/12/2023.
VALEUR NOMINALE	1 000 €
MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000€
DATE D'ÉMISSION	08/09/2023
DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL	15/12/2023
DATES DE CONSTATATION MENSUELLE	À partir du 16/12/2024 (inclus) jusqu'au 15/12/2028 (exclu) puis tous les 15 de chaque mois ou le jour ouvré suivant si le 15 de chaque mois n'est pas un jour ouvré.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant la date de constatation mensuelle correspondante.
DATE DE CONSTATATION FINALE	15/12/2028
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	22/12/2028
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	100% (inclus) du Niveau Initial de l'Action.
BARRIÈRE DE VERSEMENT DES GAINS À LA DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	70% (inclus) du Niveau Initial de l'Action.
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% (inclus) du Niveau Initial de l'Action.
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Tous les jours de cotation du sous-jacent
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les informations importantes en page 11.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,50% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France S.A.
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/01/2023 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Bloomberg, Reuters, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
COTATION	Bourse de Luxembourg

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUES

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

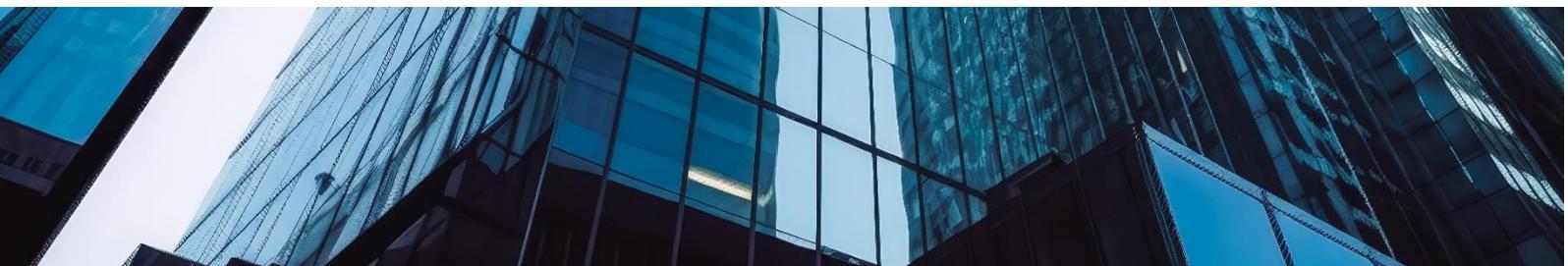
Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit « K BNP Mensuel Décembre 2023 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 13 janvier 2023), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 8 septembre 2023 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#) et via le lien suivant pour les [Conditions Définitives](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.



Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc. est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.





**Kepler
Cheuvreux**

SOLUTIONS

112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com